

APPEL A PROJETS
Programme multi-pays « Médiamig »
Médias et migrations
Madagascar
Juillet 2024

Dans le cadre du programme multi-pays « Médiamig », l'Agence française de développement (AFD) lance le présent appel à projets visant à soutenir un projet d'amélioration du traitement médiatique des migrations à Madagascar, porté par un consortium pouvant associer des acteurs des médias, de la recherche et de la société civile, avec un chef de file désigné, selon un cadre défini ci-après (cf. section I) et sur la base de termes de référence (cf. section VII).

Le projet retenu devra être compris entre 300 000 € et 400 000 € et mis en œuvre à Madagascar sur une période maximale de 36 mois à partir du dernier trimestre 2024.

La sélection est effectuée sur la base des documents suivants :

- une lettre de soumission (cf. section II),
- une note de présentation de projet et ses annexes (cf. section III),
- des fiches de renseignements (cf. sections IV et V),
- un dossier administratif (cf. section VI).

Le chef de file du consortium sélectionné sera ensuite invité à entrer en négociation avec l'AFD sur le budget et le périmètre des activités proposées, et soumettra une note de projet finale dans la perspective de l'établissement et de la signature d'une convention de financement avec l'AFD.

Le dossier d'appel à projets est disponible à compter du 8 juillet 2024 sur le site internet de l'AFD : <https://www.afd.fr/fr/appels-projets>.

Les propositions seront remises au plus tard le 20 septembre 2024 – 20h, heure d'Antananarivo (la date et l'heure d'arrivée faisant foi), via le formulaire de dépôt en ligne sur la page dédiée à l'appel à projets sur le site internet de l'AFD.

Toute proposition arrivée après la date et l'heure indiquées ci-dessus sera écartée.

Pour tout renseignement complémentaire, les demandes doivent être adressées au plus tard le 26 juillet 2024 via le formulaire de contact sur la page dédiée à l'appel à projets sur le site internet de l'AFD. L'ensemble des réponses aux questions adressées sera publié sur le site internet de l'AFD dans les 5 jours ouvrés suivants.

Composition du présent appel à projets :

- I. CADRE GENERAL
- II. LETTRE DE SOUMISSION
- III. NOTE DE PRESENTATION DE PROJET
- IV. FICHE DE RENSEIGNEMENTS DU CHEF DE FILE
- V. FICHE DE RENSEIGNEMENTS DES MEMBRES DU CONSORTIUM
- VI. DOSSIER ADMINISTRATIF
- VII. TERMES DE REFERENCE

I. CADRE GENERAL

Article 1. Conditions générales

1.1 L'appel à projets (« l'appel ») est lancé par l'AFD.

1.2 L'appel vise à financer un consortium pouvant associer des acteurs des médias, de la recherche et de la société civile¹ :

- internationaux ou nationaux ;
- disposant d'expériences préalables dans le pays ciblé ;
- disposant d'une expertise confirmée dans le domaine des médias et des migrations ;
- disposant d'une capacité de dialogue rapproché et de travail en partenariat avec les associations et organisations locales ;
- démontrant une capacité à porter des projets d'envergure : pour être éligible, le chef de file du consortium devra s'assurer que la moyenne du budget annuel du projet ne représente pas plus de 70 % de la moyenne de ses ressources annuelles sur les trois derniers exercices certifiés ;
- capables de démontrer qu'ils sont autorisés à intervenir dans le pays conformément à la réglementation locale.

1.3 L'appel a pour vocation le financement d'un projet conforme aux attentes indiquées dans les termes de référence (cf. section VII), mis en œuvre à Madagascar sur une durée maximale de 36 mois, à partir du dernier trimestre 2024.

1.4 Les approches multi-acteurs sont privilégiées (associant acteurs des médias, de la recherche et de la société civile). Le consortium doit impérativement associer des partenaires issus de la société civile locale à l'identification, la conception, la mise en œuvre et l'évaluation du projet.

1.5 L'AFD se réserve le droit de ne pas donner suite à l'appel.

Article 2. Modalités financières

2.1 Les soumissionnaires prendront en charge tous les frais afférents à la préparation de leur offre et l'AFD ne sera en aucun cas responsable de ces coûts, ni tenue de les payer. Les dépenses prises en compte par l'AFD ne seront éligibles qu'à compter de la date de signature de la convention de financement.

2.2 Le montant du projet devra être compris entre 300 000 et 400 000 euros.

2.3 Le concours de l'AFD peut financer jusqu'à 100 % du budget total TTC du projet.

2.4 Le concours de l'AFD ne peut (i) financer les dépenses non directement liées au projet et (ii) se substituer à un financement existant.

¹ Est considérée comme organisation de la société civile (OSC) toute organisation d'intérêt public qui ne relève ni d'un Etat, ni d'une collectivité locale, ni d'une institution internationale. L'AFD retient plusieurs critères constitutifs d'une OSC : 1) l'origine privée de sa constitution ; 2) son indépendance financière (cotisations de membres, dons...) ; 3) son indépendance politique ; 4) le but non lucratif de son action (caractérisé fréquemment par son statut d'association) ; 5) la prise en compte dans ses activités de la notion d'intérêt public ; 6) des liens étroits avec la société civile locale. Les ONG internationales et nationales sont incluses dans cette catégorie.

- 2.5 Lutte contre le financement du terrorisme :** l'AFD demande au consortium qu'elle finance de respecter les mesures de gel des avoirs et d'interdiction de mise à disposition directe ou indirecte de fonds ou ressources économiques adoptées par l'Organisation des Nations unies, l'Union européenne et la France.
- 2.6** Le montant des coûts indirects du projet (frais administratifs) devra être réduit au minimum et ne pourra excéder 14 % du total des coûts directs. Une attention particulière sera portée aux efforts visant à minimiser les coûts indirects. Les éventuels frais de personnel au siège d'une OSC internationale seront intégralement à prévoir dans la ligne « Frais administratifs ». Seuls leurs frais de mission pourront être répercutés dans une autre rubrique type « Suivi-évaluation ».
- 2.7** Les marchés passés dans le cadre de ce projet, y compris ceux concernant les prestations intellectuelles, seront soumis aux Directives pour la passation de marchés financés par l'AFD dans les Etats étrangers : <https://www.afd.fr/fr/ressources/directives-pour-la-passation-des-marches-finances-par-l-afd-dans-les-etats-etrangers>.
- 2.8** Le financement des activités du consortium sélectionné donnera lieu à des versements de l'AFD au chef de file du consortium, sous forme de trois tranches annuelles durant la durée du projet, principalement sur la base de programmations annuelles d'activités budgétisées et de rapports semestriels d'exécution technique et financière.
- Les modalités de financement seront précisées dans la convention signée entre l'AFD et le chef de file du consortium.
- 2.9** Le chef de file du consortium sélectionné sera l'unique interlocuteur de l'AFD et sera responsable pour le consortium de la gestion technique et financière du projet.

Article 3. Présentation des propositions de projets

- 3.1** La sélection est effectuée sur la base d'un dossier comprenant : une lettre de soumission (cf. section II), une note de présentation de projet et ses annexes (cf. section III), des fiches de renseignements (cf. sections IV et V) et un dossier administratif (cf. section VI).
- 3.2** Les propositions seront remises **au plus tard le 20 septembre 2024 – 20h, heure d'Antananarivo** (la date et l'heure d'arrivée faisant foi), via le formulaire de dépôt en ligne sur la page dédiée à l'appel à projets sur le site internet de l'AFD.
- Les documents seront signés par une personne habilitée à demander des financements pour le chef de file.
- Toute proposition arrivée après la date et l'heure indiquées ci-dessus sera écartée.
- 3.3** Pour tout renseignement complémentaire, les demandes doivent être adressées **au plus tard** le 26 juillet 2024 via le formulaire de contact sur la page dédiée à l'appel à projets sur le site internet de l'AFD. L'ensemble des réponses aux questions adressées sera publié sur le site internet de l'AFD dans les 5 jours ouvrés suivants.
- 3.4** Les propositions seront rédigées en langue française.
- 3.5** Les soumissionnaires établiront obligatoirement leur proposition en euros, qui sera la monnaie de la convention entre l'AFD et le consortium sélectionné.
- 3.6** Par le fait même de déposer leur proposition, les soumissionnaires sont réputés :

- avoir pris connaissance du cadre général et de l'ensemble des documents à remplir et des pièces administratives à fournir ;
- avoir les capacités de conduire un projet dont les spécificités et problématiques sont décrites dans l'appel ;
- avoir connaissance de la nature et de l'envergure des actions à réaliser, des conditions de travail locales ainsi que de toutes les sujétions que ces actions comportent.

3.7 Chaque soumissionnaire ne peut soumettre qu'une seule proposition de projet en tant que chef de file d'un consortium.

Article 4. Commission d'ouverture des plis et Commission de sélection

4.1 L'ouverture des plis sera effectuée par une Commission d'ouverture des plis.

Un compte-rendu de l'ouverture des plis sera établi, précisant la conformité des offres soumises au regard de leur date et heure de réception et de l'exhaustivité des documents à réunir (lettre de soumission, note de présentation de projet et ses annexes, fiches de renseignements et dossier administratif).

4.2 La sélection des offres reconnues conformes se fera par une Commission de sélection, qui aura la même composition que la Commission d'ouverture des plis.

Un compte-rendu de sélection sera établi. Il intègrera, pour chaque projet analysé, des éléments d'appréciation justifiant la sélection ou non du projet et pouvant être communiqués aux soumissionnaires.

Le consortium ayant été retenu par la Commission de sélection en sera informé par courrier électronique, ce dernier fixant le calendrier de négociation. La sélection d'un projet ne vaut pas acceptation du projet.

4.3 Afin de faciliter l'examen, l'évaluation et la comparaison des propositions, la Commission de sélection se réserve le droit de demander aux soumissionnaires des éclaircissements relatifs à leur proposition.

Article 5. Critères d'évaluation

La notation des propositions sera établie sur 100 points selon le barème suivant :

Intitulé	Pts	Critères
Contexte et enjeux du projet (15)		
Diagnostic initial	5	Connaissance des principaux enjeux migratoires locaux Connaissance du paysage médiatique local et des enjeux en matière de traitement médiatique des migrations Evaluation exhaustive des besoins en matière d'amélioration du traitement médiatique des migrations
Positionnement géographique du consortium	5	Implantation du consortium et capacité à se déployer dans le pays ciblé Ancrage local et capacité à mener un dialogue et une dynamique partenariale avec toutes les parties prenantes
Positionnement thématique du consortium	5	Importance et qualité des expériences préalables dans le secteur médiatique

		Importance et qualité des expériences préalables dans le domaine des migrations
Contenu du projet (60)		
Contenu du projet	40	<p><u>Pertinence et cohérence du projet</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Qualité de la réflexion et de la démarche proposée - Caractère innovant du projet - Pertinence du périmètre géographique au regard des besoins et enjeux prioritaires identifiés <p><u>Faisabilité de l'approche méthodologique</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Présentation claire de la logique d'intervention et de la méthodologie choisies - Présentation claire des composantes, du calendrier d'activité, des structures responsables, etc. <p><u>Qualité des activités</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Présentation détaillée des activités proposées - Qualité des activités proposées, au regard des critères définis par composante dans les TDR <p><u>Analyse des risques</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Prise en compte des risques contextuels - Prise en compte des risques opérationnels - Pertinence des mesures d'atténuation envisagées
Prise en compte des enjeux liés à l'égalité femmes-hommes et à la jeunesse	10	Intégration des enjeux liés à l'égalité femmes-hommes Intégration des enjeux liés à la mobilisation, à la représentation et aux usages médias de la jeunesse
Renforcement de capacités et pérennisation des acquis du projet	10	Existence d'une stratégie d'implication et de renforcement des capacités des acteurs médiatiques et de la société civile locale Existence d'une stratégie de pérennisation du projet (stratégie de sortie) et d'intégration des bonnes pratiques dans les pratiques médiatiques
Moyens du projet (25)		
Budget	10	Adéquation du budget avec les actions prévues Equilibre entre coûts directs et coûts indirects du projet
Equipe Gouvernance	10	Expérience, expertise et compatibilité des ressources humaines Mobilisation d'expertises locales Pertinence et clarté du mode opératoire proposé Pertinence et clarté du mode de gestion des flux financiers
Outils	5	Pertinence du dispositif de suivi-évaluation, reporting, capitalisation, communication

Article 6. Droit reconnu à l'AFD de rejeter toute proposition

L'AFD se réserve le droit de rejeter toute proposition et d'annuler la procédure d'appel aussi longtemps qu'il n'a pas été procédé à la signature de la convention, sans encourir pour autant une

responsabilité quelconque à l'égard des structures concernées et sans devoir les informer des raisons pour lesquelles l'appel aura été annulé ou leur proposition rejetée.

Article 7. Processus de négociation et signature de la convention

7.1 Dès réception de la notification de sélection de son projet, le chef de file pourra engager le processus de négociation technique et financière avec l'AFD, permettant d'ajuster le périmètre et le budget des activités proposées en vue de l'établissement et de la signature d'une convention avec l'AFD. L'AFD se réserve le droit de revoir à la baisse le montant de la subvention sollicitée.

7.2 Le consortium reste libre d'intégrer ou non les suggestions et l'AFD libre de ne pas poursuivre l'instruction de la proposition.

Les éléments suivants pourront notamment constituer, parmi d'autres, une cause de non validation de la proposition finale :

- refus de participer à un dialogue avec l'AFD, visant à enrichir la proposition ;
- refus de présenter les arguments expliquant la non-intégration d'amendements suggérés par l'AFD.

7.3 A l'issue du processus de négociation, l'AFD donnera son accord en vue de la validation de la note de projet finale, si elle considère que celle-ci reflète le contenu de la note de proposition initiale tout en intégrant certains éléments issus du dialogue qu'elle aura conduit avec le consortium sélectionné, et enverra au chef de file du consortium sélectionné le projet de convention pour accord avant signature.

Article 8. Calendrier prévisionnel

8 JUILLET 2024	Publication de l'appel à projets
26 JUILLET 2024	Date limite de réception des questions relatives à l'appel à projets
2 AOUT 2024	Date limite de publication des réponses de l'AFD aux questions relatives à l'appel à projets
20 SEPTEMBRE 2024 – 20h (heure d'Antananarivo)	Date limite de réception des propositions
SEPTEMBRE-OCTOBRE 2024	Annnonce des résultats, négociation avec le consortium sélectionné et signature de la convention avec l'AFD
T4 2024	Démarrage des activités

Article 9. Caractère confidentiel

9.1 Aucune information relative à l'examen, aux éclaircissements, à l'évaluation, à la comparaison des propositions et aux recommandations relatives à la sélection du projet ne pourra être divulguée aux soumissionnaires ou à toute autre personne étrangère à la procédure d'examen et d'évaluation, après l'ouverture des plis et jusqu'à l'annonce de la sélection du projet retenu.

9.2 Toute tentative effectuée par un soumissionnaire pour influencer la Commission au cours de la procédure d'examen, d'évaluation et de comparaison des propositions conduira au rejet de sa proposition.

II. LETTRE DE SOUMISSION

SOUSSION D'UNE PROPOSITION DE PROJET

Madame, Monsieur,

Je soussigné[e] [prénom, nom], agissant en qualité de [fonction] au nom et pour le compte de [raison sociale et adresse du chef de file du consortium], après avoir pris connaissance de toutes les pièces figurant ou mentionnées dans ce dossier d'appel à projets et après avoir apprécié à mon point de vue et sous ma responsabilité la nature de cet appel à projets,

Vous remets, revêtue de ma signature, la proposition de projet suivante assortie des documents demandés.

Nous nous engageons à réaliser le projet conformément à la proposition formulée dans notre projet et moyennant les coûts que nous avons établis nous-mêmes, lesquels coûts font ressortir le montant du financement sollicité en euros à :

MONTANT TOUTES TAXES ET DROITS COMPRIS (TTC) : [montant en chiffres et en lettres] euros,

Aux conditions économiques de la date limite autorisée pour la remise de notre proposition, soit le 20 septembre 2024.

Nous reconnaissons que l'AFD n'est pas tenue de donner suite aux propositions qu'elle recevra.

J'affirme, sous peine de résiliation de plein droit, que je ne tombe pas et que le consortium pour lequel j'agis ne tombe pas sous le coup d'interdictions légales soit en France, soit dans l'Etat (les Etats) où siègent nos structures, soit dans le pays d'intervention proposé.

Fait à, le

Signature :

Le signataire joindra au dossier administratif (i) l'acte lui déléguant les pouvoirs d'engager sa structure et (ii) l'accord de consortium désignant le chef de file et lui déléguant le pouvoir juridique de représenter (agir au nom et pour le compte de) les autres membres du consortium dans le cadre de la signature d'un concours.

L'original de la lettre de soumission devra porter la mention « ORIGINAL ».

III. NOTE DE PRESENTATION DE PROJET

(15 pages maximum, hors annexes)

Programme « Médiamig » – Médias et migrations

Appel à projets

Madagascar

Titre du projet	
Nom du chef de file du consortium	
Acronyme	
Nationalité	
Statut juridique	
Adresse	
N° de téléphone	
Adresse électronique de l'organisation	
Site internet de l'organisation	
Année d'implantation dans le pays de mise en œuvre du projet	
Nom du/de la référent·e projet	
Adresse électronique du/de la référent·e projet	
Organisations membres du consortium	
Partenaires extérieurs du projet	
Lieux (région(s), ville(s))	
Coût total prévisionnel du projet	
Durée de l'action	

1. Contexte et enjeux du projet

Réaliser une analyse contextuelle intégrant tout élément pertinent pour le projet :

- *situation sociale, économique et politique de la région et du pays ciblé*
- *analyse des enjeux migratoires régionaux, nationaux et locaux*
- *analyse du paysage médiatique national et local*
- *enjeux et besoins en matière d'amélioration du traitement médiatique des migrations*

Présenter le chef de file et l'ensemble des membres du consortium, ainsi que leurs expériences préalables dans le pays ciblé, dans le secteur médiatique et dans le domaine des migrations

Expliciter la complémentarité des expériences et des expertises au sein du consortium

2. Contenu du projet

a) Pertinence et cohérence du projet

Expliquer la pertinence du projet, du/des champ(s) d'activité proposé(s), de son périmètre géographique, au regard (i) du contexte dans le pays ciblé, (ii) des expériences préalables et des expertises du consortium, (iii) des initiatives préexistantes et (iv) des besoins spécifiques identifiés par le consortium en matière d'amélioration du traitement médiatique des migrations

b) Logique d'intervention (en lien avec l'Annexe 1)

Préciser l'objectif général, les objectifs spécifiques, les résultats attendus, les hypothèses de travail, les indicateurs de suivi, les sources et moyens de vérification, les hypothèses sous-jacentes

c) Activités (en lien avec les Annexes 1 et 2)

Décrire précisément, par composante, chacune des activités proposées, en justifiant leur pertinence au regard des critères définis dans les TDR

Préciser le calendrier (phasage, durée des activités, dates de démarrage et de fin), les lieux de réalisation, les acteurs de mise en œuvre...

d) Bénéficiaires

Décrire les publics-cibles, les bénéficiaires directs et indirects des activités

Préciser les impacts spécifiques des activités intégrant les enjeux liés (i) à l'égalité femmes-hommes et (ii) à la mobilisation, à la représentation et aux usages médias de la jeunesse

Décrire les impacts potentiellement plus larges dans le(s) champ(s) d'activité et la/les zone(s) ciblée(s)

e) Stratégies de renforcement des capacités et de pérennisation des acquis du projet

Décrire les besoins et les modalités retenues de renforcement des capacités des acteurs médiatiques et de la société civile locale, en coordination avec le programme pair-à-pair proposé par CFI

Décrire la stratégie de pérennisation du projet (stratégie de sortie) à court, moyen et long termes et la stratégie d'intégration des bonnes pratiques dans les pratiques médiatiques

f) Risques envisagés et moyens prévus pour y faire face (en lien avec l'Annexe 1)

Exposer les risques à envisager, qu'ils soient contextuels (cadre politique, économique, social, sécuritaire, sanitaire, environnemental, etc.) ou opérationnels (techniques, financiers, partenariaux, etc.), ainsi que les mesures d'atténuation envisagées

3. Moyens du projet

a) Budget (en lien avec l'Annexe 3)

Préciser le budget (toutes taxes et droits compris) montrant clairement les coûts de chacune des composantes et activités du projet

Faire apparaître explicitement les rémunérations prévisionnelles associées aux activités de chaque organisation dans les différentes composantes du projet

b) Equipe, gouvernance et gestion des flux financiers (en lien avec l'Annexe 4)

Indiquer les ressources humaines mobilisées dans la gestion du projet

Préciser, par exemple via un schéma synthétique, le mode opératoire proposé : instances et mécanismes de pilotage, de coordination interne du projet (effets de synergie, mise en commun d'activités, mise à l'échelle, etc.) et de collaboration avec des partenaires extérieurs

Décrire de manière détaillée et exhaustive la gestion des flux financiers entre le chef de file et les membres du consortium (comptes bancaires, gestion des avances, des paiements, etc.).

c) Outils de suivi-évaluation, reporting, capitalisation, communication

Décrire le dispositif de suivi-évaluation du projet, les modalités de reporting, la stratégie de capitalisation sur les acquis du projet, ainsi que le plan de communication

4. Résumé

Synthétiser le projet en quelques lignes

5. Annexes

Annexe 1 – Cadre logique

	Logique d'intervention	Indicateurs objectivement vérifiables	Sources et moyens de vérification	Hypothèses et risques	Partenaire(s) en charge de la mise en œuvre
Objectif global	<i>Quel est l'objectif global auquel le projet va contribuer ?</i>	<i>Quel est l'indicateur-clé lié à cet objectif global ?</i>	<i>Quelles sont les sources d'information pour cet indicateur ?</i>	<i>Sur quelle(s) hypothèse(s) repose l'atteinte de l'objectif global du projet ?</i>	
Objectifs spécifiques	<i>Quels objectifs spécifiques le projet doit-il atteindre comme contribution à l'objectif global ?</i>	<i>Quels indicateurs montrent en détail les objectifs spécifiques du projet ?</i>	<i>Quelles sources d'information peuvent être rassemblées ? Quelles sont les méthodes pour obtenir ces informations ?</i>	<i>Sur quelle(s) hypothèse(s) repose l'atteinte des objectifs spécifiques du projet ?</i>	<i>Quel(s) partenaire(s) est/sont en charge de l'atteinte de chacun des objectifs spécifiques du projet ?</i>
Résultats attendus	<i>Quels sont les résultats attendus (numérotez ces résultats) ?</i>	<i>Quels indicateurs permettent de vérifier et de mesurer que le projet atteint les résultats attendus ?</i>	<i>Quelles sont les sources d'information pour ces indicateurs ? Quelles sont les méthodes de collecte ?</i>	<i>Sur quelle(s) hypothèse(s) repose l'atteinte des résultats attendus du projet ?</i>	<i>Quel(s) partenaire(s) est/sont en charge de la collecte des résultats ?</i>
Activités à développer	<i>Quelles activités-clés, par objectif/résultat, sont à mettre en œuvre, et dans quel ordre ?</i>	<i>Quels moyens sont requis pour mettre en œuvre ces activités (par ex. RH, matériel, expertises externes, études, installations opérationnelles, etc.) ?</i>	<i>Quelles sont les sources d'information sur le bon déroulement du projet ?</i>	<i>Sur quelle(s) hypothèse(s) repose la mise en œuvre des activités du projet ?</i>	<i>Quel(s) partenaire(s) est/sont en charge de la mise en œuvre de chacune des activités du projet ?</i>

Annexe 2 – Chronogramme prévisionnel des activités

Modèle libre

Faire apparaître distinctement les différentes phases du projet telles que proposées dans les termes de référence

Annexe 3 – Budget prévisionnel du projet

Pour rappel, les éventuels frais de personnel au siège d'une OSC internationale seront intégralement à prévoir dans la ligne « Frais administratifs ». Seuls leurs frais de mission pourront être répercutés dans une autre rubrique type « Suivi-évaluation ».

L'AFD gardera une certaine flexibilité afin d'effectuer des ajustements (i) lors du processus de négociation et (ii) en cours d'exécution si nécessaire.

Rubriques (à détailler)	Année 1	Année 2	Année 3	Membre du consortium destinataire des fonds	Total	% du total général
Activités (à détailler obligatoirement par composante)						
Ressources Humaines						
Equipements, fournitures et consommables						
Etudes ou expertises externes						
Suivi-évaluation						
Capitalisation						
Communication						
Autres (à expliciter)						
SOUS-TOTAL COUTS DIRECTS						
Divers et imprévus (5 % maximum du sous-total des coûts directs)						
TOTAL COUTS DIRECTS						
Frais administratifs (14 % maximum du total des coûts directs)						
TOTAL GENERAL						

Annexe 4 – Expertise mobilisée

Modèle libre

Résumé des CV des personnes clés du projet (responsable d'équipe projet chez le chef de file du consortium, autres personnes ayant un rôle majeur dans le projet)

IV. FICHE DE RENSEIGNEMENTS DU CHEF DE FILE DU CONSORTIUM

Personne(s) contact pour ce projet	Nom et prénom	Téléphone	Adresse électronique
Référent·e projet :			
Référent·e financier·e :			
Référent·e administratif·ve :			
Directeur·trice exécutif·ve :			

Date de création :					
Statut juridique :					
Références de la déclaration à la préfecture :					
N°		Date		Département	
Date de publication au Journal officiel :					
Le cas échéant, date de reconnaissance d'utilité publique :					
Le cas échéant, date d'agrément par un ministère, lequel :					

Nom et prénom du/de la président·e :	
Nom et prénom du/de la secrétaire général·e :	
Nom et prénom du/de la trésorier·e :	
Nombre de membres composant le Conseil d'administration (ou équivalent) :	
Compte-t-on parmi ses membres un agent de l'Agence française de développement ? Si oui, indiquez son nom et sa fonction	
Compte-t-on parmi ses membres une personne politiquement exposée ² ? Si oui, indiquez son nom et sa fonction	
Date de l'Assemblée générale au cours de laquelle ont été élus les membres du Conseil d'administration :	
Date d'échéance des mandats de ces membres :	
Date prévisionnelle de la prochaine Assemblée générale :	

2 Une personne politiquement exposée (PPE) est une personne qui exerce ou a exercé d'importantes fonctions publiques ; par exemple, de chef d'État ou de gouvernement, de politicien de haut rang, de haut responsable au sein des pouvoirs publics, de magistrat ou militaire de haut rang, de dirigeant d'une entreprise publique ou de responsable de parti politique.

	Effectifs	Dont effectifs dans le pays du projet
Salarié(s) (expatriés et locaux)		
Volontaire(s)		
Bénévole(s)		
Total (ETP ³)		

Rubriques budgétaires par pôle de dépenses	Montants totaux des fonds alloués au cours des trois dernières années							
	Année 2021	%	Année 2022	%	Année 2023	%	Total	%
Fonctionnement de la structure								
Frais de personnel (salariés siège et terrain [expatriés et locaux])								
Autres frais de fonctionnement								
Sous-total								
Activités								
Actions de développement								
Autres								
Sous-total								
TOTAL								

Budget dans le pays de mise en œuvre du projet	Montants totaux des fonds alloués au cours des trois dernières années							
	Année 2021	%	Année 2022	%	Année 2023	%	Total	%
Fonctionnement de la structure								
Frais de personnel (salariés siège et terrain [expatriés et locaux])								
Autres frais de fonctionnement								
Sous-total								
Activités								
Actions de développement								
Autres								
Sous-total								
TOTAL								

3 Equivalent temps plein

Montant des ressources financières globales des trois dernières années							
Année	Chiffre d'affaires de la structure	Dont fonds publics ⁴		% du CA total	Dont fonds privés		% du CA total
2021		Montant total :			Montant total :		
		Dont AFD :			Dont contributeur(s) à plus de 10 % du budget total ⁵ :		
2022		Montant total :			Montant total :		
		Dont AFD :			Dont contributeur(s) à plus de 10 % du budget total :		
2023		Montant total :			Montant total :		
		Dont AFD :			Dont contributeur(s) à plus de 10 % du budget total :		

4 Comptabiliser ici l'ensemble des fonds d'origine publique : subventions et prestations ; fonds publics d'origine locale, nationale, internationale, etc.

5 Lister ici l'ensemble des contributeurs privés apportant une contribution supérieure ou égale à 10 % du budget total de la structure (en référence aux derniers comptes annuels validés en Assemblée générale). S'il s'agit d'une personne morale, communiquer la liste des membres du Conseil d'administration de cet organisme (nom, prénom, fonction et adresse) ou s'il s'agit d'une personne physique, communiquer son identité (nom, prénom, fonction et adresse).

V. FICHE DE RENSEIGNEMENTS DES MEMBRES DU CONSORTIUM

(à remplir pour chaque structure membre du consortium)

Préciser le nombre total de structures membres du consortium :

Nom complet de la structure :	
Acronyme :	
Adresse postale :	
Lieu d'implantation du siège social (si différent de l'adresse postale) :	
Téléphone :	
Adresse électronique :	
Site internet :	

Personne(s) contact pour ce projet :	
Nom et prénom du/de la directeur·trice exécutif·ve :	

Date de création :	
Statut juridique (si la structure est informelle le préciser) :	

Nom et prénom du/de la président·e :	
Nombre de membres composant le Conseil d'administration (ou équivalent) :	
Liste des membres du Conseil d'administration (ou équivalent) :	

Objet social :	
Principaux domaines d'intervention :	
Ressources humaines de la structure :	
Budget total annuel en euros :	
Principaux donateurs :	
Appartenance à des réseaux, des fédérations, collectifs, réseaux, etc. :	
Historique et nature de la coopération avec le/les autre(s) membre(s) :	
Expérience d'actions similaires :	

VI. DOSSIER ADMINISTRATIF

(à fournir pour le chef de file du consortium)

Pour rappel, seront joints au dossier administratif (i) l'accord de consortium désignant le chef de file et lui déléguant le pouvoir juridique de représenter (agir au nom et pour le compte de) les autres membres du consortium dans le cadre de la signature d'un concours, et (ii) l'acte déléguant au signataire de la lettre de soumission (cf. section II) les pouvoirs d'engager sa structure.

- 1** Copie des statuts signés ;
- 2** Copie de la déclaration d'enregistrement en préfecture et/ou dans tout registre pertinent (i.e. Registre du Commerce et des Sociétés, publication au Journal officiel, etc.) ou équivalent selon la réglementation du pays dans lequel la structure a son siège ;
- 3** Liste datée et coordonnées des membres du Conseil d'administration (ou équivalent), du bureau et des principaux dirigeants, sur laquelle figure la date des dernières élections, le cas échéant ;
- 4** Pièce d'identité en cours de validité et CV du/de la représentant-e légale ;
- 5** Organigramme daté et signé par le/la représentant-e légale ;
- 6** Rapports d'activités 2021, 2022 et 2023 validés en AG (ou 2020, 2021 et 2022) ;
- 7** Bilans et comptes d'exploitation des trois derniers exercices certifiés et audités⁶ (avec les annexes et notes explicatives le cas échéant), validés par l'AG, faisant ressortir l'origine (publique ou privée) des ressources financières ;
- 8** Liste des financeurs privés apportant une contribution supérieure ou égale à 10 % des trois derniers budgets annuels de la structure validés en AG :
 - s'il s'agit d'une personne morale, liste des membres du Conseil d'administration (nom, prénom, fonction et adresse) ;
 - s'il s'agit d'une personne physique, pièce d'identité (nom, prénom, fonction et adresse).

⁶ Seul l'exercice pour l'année 2023 pourra ne pas être certifié.

VII. TERMES DE REFERENCE

Dans le cadre du programme multi-pays « Médiamig », le présent appel à projets vise à soutenir un projet d'amélioration du traitement médiatique des migrations à Madagascar, porté par un consortium pouvant associer des acteurs des médias, de la recherche et de la société civile, avec un chef de file désigné, selon un cadre défini ci-dessus (cf. section I) et sur la base des présents termes de référence.

1. CONTEXTE

Dans de nombreux pays, les discours sur les migrations et les personnes migrantes sont susceptibles de véhiculer des représentations superficielles, faussées, voire stigmatisantes, au détriment d'une compréhension équilibrée et complète de la diversité des phénomènes et des profils migratoires. De tels discours favorisent les discriminations à l'encontre des populations concernées et constituent une menace pour les droits fondamentaux et la cohésion sociale dans son ensemble.

Sur la base de ce constat, les Etats signataires du Pacte de Marrakech de 2018 s'assignent l'objectif « *d'encourager un débat public ouvert, fondé sur l'analyse des faits et associant l'ensemble de la société, le but étant que la question des migrants et des migrations soit abordée de façon plus réaliste, humaine et constructive* ». Cette ambition s'appuie sur une série d'engagements, parmi lesquels celui de « *promouvoir une information indépendante, objective et de qualité, y compris sur Internet, notamment en sensibilisant les professionnels des médias aux questions de migration et à la terminologie afférente, en instituant des normes déontologiques pour le journalisme* »⁷.

Les médias ont en effet un rôle fondamental dans la diffusion de discours fondés, nuancés et de qualité sur les migrations, qui sont souvent au cœur de l'actualité ou en rapport étroit avec des questions d'actualité (sociale, politique, économique, plus récemment sanitaire). L'objectif de développement durable (ODD) n°16 consacre ainsi le rôle des médias dans la consolidation et la préservation de la paix, de la justice et de l'Etat de droit⁸.

2. ENJEUX EN MATIERE DE TRAITEMENT MEDIATIQUE DES MIGRATIONS

Une étude réalisée en 2022-2023 pour le compte de CFI, l'Agence française de développement médias, et financée par le ministère français de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE), a permis d'analyser l'état des représentations des migrations et des personnes migrantes dans les productions issues des médias professionnels de 16 pays. Plusieurs freins à la production d'une information de qualité sur le sujet migratoire ont pu être identifiés de manière globale, plus ou moins prégnants selon les pays :

- i) **un focus médiatique rythmé par les actualités dramatiques liées aux migrations irrégulières**, qui font l'objet d'un traitement tantôt sensationnaliste, tantôt sécuritaire, au détriment de l'analyse de leurs causes profondes, des enjeux liés à ce type de migration et des autres phénomènes migratoires (par ex. la migration de travail, le regroupement

⁷ Résolution 73/195 de l'Assemblée générale des Nations Unies, *Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières*, A/RES/73/195 (19 décembre 2018), accessible à l'adresse [A/RES/73/195. Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières | United Nations Network on Migration](#).

⁸ La cible 16.10 vise à « garantir l'accès public à l'information et protéger les libertés fondamentales, conformément à la législation nationale et aux accords internationaux ».

familial, la migration étudiante, les migrations intrarégionales, les migrations internes, les diasporas, la féminisation des flux migratoires, le thème du retour, la traite des êtres humains, l'apatridie, etc.) ;

- ii) **un accès limité des journalistes à des sources d'information** fiables, diversifiées et indépendantes, y compris à la parole des personnes migrantes elles-mêmes, ce qui les conduit trop souvent à relayer les discours produits par les autorités nationales, les institutions internationales ou d'autres médias, sans appareil critique ;
- iii) **un manque de formation initiale et continue** sur le traitement de ce type de sujet sensible, entraînant une méconnaissance de certaines terminologies juridiques ;
- iv) **un intérêt limité des responsables éditoriaux pour la thématique**, considérée comme peu attractive ;
- v) **un manque de moyens financiers** pour couvrir ces sujets qui nécessitent du temps, des déplacements sur le terrain et du matériel ;
- vi) **des aspects sécuritaires** qui limitent parfois les déplacements dans les zones concernées.

L'étude recense également les initiatives menées dans chaque pays en matière d'amélioration du traitement médiatique des migrations (formations, appuis techniques et financiers, organisation de concours, création ou renforcement de réseaux de journalistes, voyages d'échange, etc.) et souligne que certains pays n'ont connu que très peu de projets de renforcement de capacités. Elle formule enfin des recommandations opérationnelles allant dans le sens d'une amélioration de la qualité des appuis :

- i) **privilégier des formations adaptées aux contextes locaux et aux besoins et contraintes des journalistes**, à la fois dans le format (en lien avec les universités et les écoles, décentralisées, multi-langues, de long terme, s'appuyant sur des outils numériques, avec un suivi post-formation...) et dans le contenu (privilégiant l'acquisition de compétences techniques et les expériences de terrain, mettant l'accent sur l'éthique et la déontologie dans la profession...) ;
- ii) **traiter toute la diversité et la complexité des questions migratoires** dans chaque pays, en questionnant les types de migrations (leurs enjeux, leurs causes, leurs conséquences et leurs intrications) ;
- iii) **élargir le cercle des bénéficiaires et des contributeurs aux actions de renforcement de capacités** afin d'en maximiser l'impact (journalistes tous médias confondus, responsables éditoriaux, blogueurs, acteurs associatifs, universitaires, personnes migrantes...) ;
- iv) **soutenir directement la production médiatique sur les migrations** via une aide technique et financière ;
- v) **mettre en place ou renforcer des réseaux de journalistes spécialisés**, afin de favoriser les collaborations, le développement d'outils mutualisés et les plaidoyers communs.

L'étude est accessible à l'adresse suivante : <https://cfi.fr/fr/dossier/representations-des-migrations-dans-les-medias>. Elle comprend notamment un lexique, une analyse du traitement médiatique des migrations par région et par pays, un recensement des actions menées en matière de renforcement des capacités du secteur médiatique sur la thématique migratoire et un ensemble de recommandations opérationnelles.

3. PRESENTATION DU PROGRAMME « MEDIAMIG »

Sur la base de ces constats et recommandations ci-dessus, et en application des engagements internationaux de la France, l'Agence française de développement (AFD) a consenti une subvention de 5 millions d'euros afin de financer le programme « Médiamig » dans 6 pays⁹ entre 2024 et 2027. Celui-

⁹ Les 6 pays concernés par le projet « Médiamig » sont : la Côte d'Ivoire, la Jordanie, le Liban, Madagascar, le Sénégal et la Tunisie.

ci a pour objectif général de contribuer à l'amélioration du traitement médiatique des enjeux migratoires, en favorisant les collaborations opérationnelles entre des organisations du secteur des médias (médias, écoles de journalisme, associations de journalistes, etc.), de la recherche (instituts, centres universitaires, etc.) et de la société civile (OSC internationales, nationales et locales).

Le programme « Médiamig » vise à financer :

- i) **dans chacun des 6 pays, un projet mis en œuvre par un consortium** associant ces types d'acteurs, sélectionné par appel à projets ;
- ii) **un programme pair-à-pair d'échange** entre les consortiums sélectionnés, mis en œuvre par CFI (cf. ci-dessous).

4. PRINCIPALES ATTENTES RELATIVES AU PROJET – MADAGASCAR

Il est attendu des soumissionnaires au présent appel à projets qu'ils proposent un projet répondant à certaines attentes en termes de contenu et de démarche, définies ci-dessous.

4.1 Attentes relatives au contenu des activités

Les soumissionnaires devront émettre des propositions d'actions répondant à au moins deux des trois composantes ci-dessous :

COMPOSANTE 1 – Co-production et diffusion de contenus médiatiques sur les migrations

L'appel à projets propose de soutenir directement la co-production et la diffusion de contenus médiatiques sur les migrations, portés et diffusés par les médias ayant intégré le consortium et fondés sur la complémentarité des expertises de l'ensemble des membres. L'objectif est de faciliter l'accès des journalistes aux ressources dont disposent les organisations de recherche et de terrain (en termes de sources, de connaissance du contexte, de données, d'analyses, d'outils méthodologiques...) et de leur offrir la possibilité de produire des contenus de qualité sur des sujets relatifs aux migrations plus rarement présents dans les médias (par manque de temps, de moyens financiers ou d'expertise).

Le consortium devra proposer **a minima cinq (05) contenus** à élaborer sur la durée du projet. Il aura toute liberté pour en définir les thématiques, les supports (presse, télévision, radio nationale ou communautaire, digital, etc.), les formats, ponctuels (un article, un documentaire, une émission, un reportage, une campagne d'information, etc.) ou récurrents (une série documentaire, une web-série, un podcast, etc.), ainsi que les modalités de diffusion (zones, langues, publics cibles...).

Les propositions de contenus seront évaluées sur les critères suivants :

- i) **Fiabilité des sources** : les contenus portent des informations et des discours fiables, solidement documentés et fondés sur la complémentarité des expertises du consortium ;
- ii) **Pertinence contextuelle** : ils approfondissent, sous un angle responsable, la diversité et la complexité des réalités migratoires du pays ciblé (leurs enjeux, leurs causes, leurs conséquences, leurs intrications), pouvant aborder des sous-thématiques spécifiques, pertinentes dans le pays et potentiellement absentes du paysage médiatique ;
- iii) **Nature du format** : les formats permettent de délivrer une information claire, compréhensible et adaptée aux publics-cibles ;
- iv) **Stratégie de diffusion** : une stratégie de diffusion solide et efficace permet de promouvoir largement les contenus et d'atteindre un public élargi ; elle s'appuie sur une série de choix à justifier (relatifs aux supports, zones géographiques, langues, publics-cibles...).

Si cela sert directement la production des contenus proposés, le consortium pourra prévoir et budgétiser la mobilisation de prestations externes spécialisées (de conseil, de coaching éditorial, de monitoring des productions..., dans le cas où les compétences nécessaires n'existeraient pas au sein du consortium), idéalement locales, ainsi que l'achat d'équipement et de matériel.

COMPOSANTE 2 – Création de modules pérennes de formation initiale et/ou continue sur le traitement médiatique des enjeux migratoires

Sur la base du constat que les besoins en renforcement de connaissances et de compétences sur les migrations restent élevés dans la plupart des pays, l'appel à projets propose de soutenir la création de modules de formation initiale et/ou continue sur le traitement des enjeux migratoires à destination des professionnels de l'information, portés par un membre du consortium et fondés sur la complémentarité des expertises des membres du consortium. En effet, au-delà de la question de l'accès aux connaissances sur les faits migratoires, leur traitement médiatique soulève également des enjeux techniques (par ex. lutte contre les infox, datajournalisme, fact-checking...) et des enjeux éthiques et déontologiques (par ex. traitement des images, propriété intellectuelle, droits d'auteur...), qui doivent faire l'objet de temps de formation dédiés.

Il est attendu que le consortium propose **au moins un (01) module de formation** initiale et/ou continue pérenne. Il aura toute liberté pour définir les modalités de formation qu'il juge les plus adaptées aux besoins identifiés et aux contraintes des bénéficiaires (format, lieu, langues, durée, contenu, types de bénéficiaires et de contributeurs...).

La qualité des propositions sera évaluée sur les critères suivants :

- i) Contenu diversifié et pertinent** : formations thématiques et/ou méthodologiques, adaptées aux contextes locaux sur la base des besoins identifiés, fondées sur la complémentarité des expertises du consortium et s'appuyant sur des expertises locales ;
- ii) Modalités garantissant la pérennité des effets** : par ex. mise en place de modules de formation initiale de longue durée si inexistants, formation de formateurs, outils d'auto-formation ou d'apprentissage continu en ligne (type MOOC), échanges entre écoles de journalisme, formations décentralisées, mentorat... ;
- iii) Association de connaissances théoriques et de compétences techniques** : par ex. mises en pratique sur le terrain (journalisme d'investigation, reportage...), soutien à des productions d'étudiants (éventuellement en lien avec les activités proposées pour la composante 1)... ;
- iv) Cercle élargi de bénéficiaires** : étudiants, journalistes (tous types de médias), responsables éditoriaux, blogueurs...

Si cela sert directement la création du/des module(s) de formation, le consortium pourra prévoir et budgétiser la mobilisation de prestations externes spécialisées (de conseil, de coaching ou de formation, dans le cas où les compétences nécessaires n'existeraient pas au sein du consortium), idéalement locales, ainsi que l'achat d'équipement et de matériel.

COMPOSANTE 3 – Mise en place ou renforcement de réseaux professionnels autour du nexus « médias et migrations »

L'appel à projets propose de soutenir la mise en place ou le renforcement d'un collectif de journalistes formés sur les enjeux migratoires et associant étroitement la recherche, les organisations de la société civile spécialistes des migrations et tout autre acteur pertinent.

La constitution d'un tel réseau professionnel spécialisé, à l'échelle nationale ou régionale, a de multiples bénéfices : développer une meilleure connaissance des réalités migratoires ; faciliter les échanges entre pairs ; renforcer la voix de la profession dans son dialogue avec les acteurs institutionnels (autorités nationales, locales, régionales) et le grand public ; etc. A l'échelle du projet,

le collectif peut aussi être un cadre à même de favoriser les productions collaboratives (composante 1) et la création et la diffusion des modules de formation (composante 2).

Le consortium pourra proposer de soutenir l'activité d'un **(01) réseau professionnel** autour des enjeux médias-migrations, préexistant ou à créer s'il n'existe pas dans le pays ciblé. Il aura toute liberté pour définir les activités qu'il juge les plus adaptées pour répondre à cet objectif (ateliers entre praticiens des médias, société civile et recherche ; développement d'outils numériques mutualisés ; rencontres grand public ; actions de plaidoyer...).

Si cela sert directement le renforcement d'un tel réseau professionnel, le consortium pourra prévoir et budgétiser la mobilisation de prestations externes spécialisées (dans le cas où les compétences nécessaires n'existeraient pas au sein du consortium), idéalement locales, ainsi que l'achat d'équipement et de matériel.

4.2 Attentes relatives au caractère innovant du projet

Afin de maximiser la pertinence de leurs propositions, les soumissionnaires sont invités à prendre connaissance des analyses, du recensement des actions menées sur le sujet « médias et migrations » et des recommandations opérationnelles de l'étude de CFI.

A minima, le projet ne doit pas concurrencer des initiatives similaires : il doit s'inscrire préférentiellement en complémentarité des actions déjà réalisées, valoriser les productions et les dynamiques existantes et apporter une plus-value démontrée. Une attention particulière sera portée aux efforts de capitalisation sur les résultats des initiatives précédentes et aux efforts d'innovation dans la conception des activités. Par exemple, la mise en œuvre d'actions de terrain (reportages, formations, ateliers...) hors des champs d'intervention habituels, notamment des capitales, et sur des thématiques migratoires habituellement absentes du champ médiatique, sera particulièrement appréciée.

4.3 Attentes relatives au renforcement des capacités de la société civile locale

Les propositions de projets doivent impérativement adopter une approche partenariale visant à valoriser les compétences et les expertises existantes au sein des écosystèmes locaux, en associant des partenaires issus de la société civile locale à l'identification, la conception, la mise en œuvre et l'évaluation du projet, dans une logique de renforcement de capacités.

Il est attendu des soumissionnaires (i) qu'ils proposent une stratégie de renforcement des capacités des acteurs médiatiques et de la société civile locale et (ii) qu'ils proposent une stratégie de pérennisation des activités au-delà de la clôture du projet (stratégie de sortie) permettant d'intégrer les bonnes pratiques dans les pratiques médiatiques.

Afin de structurer au mieux ces approches, il est porté à l'attention des soumissionnaires que le consortium sélectionné et ses partenaires bénéficieront parallèlement d'un programme pair-à-pair d'échange mis en œuvre et pris en charge par CFI. Celui-ci sera un espace international de dialogue et de travail entre les consortiums sélectionnés à l'échelle des 6 pays du programme « Médiamig », permettant le partage de savoir et d'expériences, l'apprentissage mutuel et une montée en compétences en matière de traitement des migrations dans les médias. Le consortium sélectionné pourra ainsi bénéficier de différents types d'actions, animées par des personnes expertes :

- i)** une visite d'étude auprès d'un autre consortium afin d'échanger sur les différentes problématiques/approches/solutions applicables en matière de collaboration entre médias, recherche et société civile ;
- ii)** trois rencontres ou formations à l'échelle régionale sur des thématiques d'intérêt commun pour des raisons de proximité géographique, culturelle ou socio-économique, à définir (du type « les migrations dans des contextes d'instabilité

- politique », « migrations et développement économique », « migrations et changement climatique »...) ;
- iii) un ou deux atelier(s) spécifiquement dédié(s) à la prise en compte de l'égalité femmes-hommes dans le traitement médiatique des migrations ;
 - iv) la valorisation au niveau international (en français et en anglais) de certains contenus produits dans le cadre de la composante 1 sur la plateforme « Dialogue Migrations », portée par l'association des Africtivistes et soutenue par CFI¹⁰.

Le programme sera défini avec CFI lors d'une première phase de conception (*cf.* ci-dessous). Le coût des activités relevant du programme n'est pas à prévoir par les soumissionnaires (prise en charge par CFI). Les éventuelles actions de renforcement de capacités prévues par le consortium devront être complémentaires de ce programme.

Enfin, un forum international de clôture, organisé par CFI et réunissant l'ensemble des parties prenantes, permettra à la fin du programme « Médiamig » de (i) restituer les résultats obtenus dans le cadre des projets des consortiums et du programme pair-à-pair, (ii) évoquer les *success stories* comme les problèmes rencontrés, et (iii) formuler des recommandations opérationnelles pour d'éventuelles actions ultérieures. Il peut être prévu dès à présent dans le chronogramme des activités. En revanche, le coût n'est pas à prévoir par les soumissionnaires (prise en charge par CFI).

4.4 Attentes relatives aux enjeux liés à l'égalité femmes-hommes et à la jeunesse

Fondé sur le double constat (i) que les représentations des femmes migrantes dans les médias sont souvent le reflet de représentations stéréotypées liées à des inégalités plus générales¹¹, et (ii) que les femmes sont également moins représentées dans les métiers à responsabilité au sein des médias, l'égalité femmes-hommes a été identifiée comme un enjeu central dans l'amélioration de la couverture médiatique des migrations. La majorité de l'information produite par les médias traditionnels peine en effet à traiter le sort des femmes dans les phénomènes migratoires, en raison d'un important manque de données.

L'AFD privilégiera donc les propositions de projets attentives aux enjeux relatifs à l'égalité femmes-hommes, à la fois dans la composition des ressources humaines mobilisées, l'élaboration et la production des contenus médiatiques, la création du/des module(s) de formation, la sélection des bénéficiaires et des publics cibles... Il est fortement recommandé d'inclure des indicateurs ventilés autour de ces différents aspects dans le mécanisme de suivi-évaluation du projet. L'AFD se réserve le droit de ne pas sélectionner une proposition de projet qui laisserait supposer qu'elle est totalement aveugle à ces enjeux.

L'AFD accordera par ailleurs une attention forte aux propositions de projets sensibles à la jeunesse et aux enjeux liés à sa mobilisation, à sa représentation et à ses usages en matière d'information, notamment numériques (médias en ligne, réseaux sociaux, plateformes de contenus, etc.).

4.5 Attentes relatives au phasage du projet

Le projet financé par le présent appel à projets devra s'étendre sur une durée maximale de 36 mois à compter du dernier trimestre 2024.

10 Le site internet est accessible ici : <https://dialoguemigration.com/fr/>.

11 Hennebry J., Williams K., Celis-Parra D., Daley R. (2017). Mis/representations of women migrant workers in the media: a critical analysis, UN Women. [Mis-representation-of-women-migrant-workers-in-the-media-en.pdf \(unwomen.org\)](https://www.unwomen.org/fr/fr/news/stories/2017/11/mis-representation-of-women-migrant-workers-in-the-media-en.pdf).

Afin de faciliter le renforcement progressif des capacités et le suivi de l'exécution du projet, il est conseillé de structurer le projet en 4 phases, comme suit. Si besoin, le phasage peut suivre une logique circulaire (conception → production → déploiement → nouvelle conception...).

- i) Phase 1 – Conception**
 - Formulation des enjeux, des problématiques et des indicateurs
 - Identification des publics-cibles, des bénéficiaires et des partenaires
 - Formulation de la stratégie de production et de déploiement des activités
 - Définition en parallèle du contenu du programme pair-à-pair avec CFI
- ii) Phase 2 – Production**
 - C1 – Production des contenus médiatiques
 - C2 – Production du/des module(s) de formation initiale et/ou continue
 - C3 – Mise en place ou redynamisation d'un collectif « médias et migrations »
- iii) Phase 3 – Déploiement**
 - C1 – Diffusion des contenus médiatiques
 - C2 – Implémentation du/des module(s) de formation
 - C3 – Mise en œuvre des activités du collectif
 - Mise en œuvre du programme pair-à-pair de CFI (prise en charge par CFI)
- iv) Phase 4 – Clôture**
 - Collecte et analyse des données
 - Evaluation, capitalisation et reporting final
 - Forum international de clôture (prise en charge par CFI)

5. PRINCIPALES EXIGENCES EN TERMES DE GOUVERNANCE DU PROJET

Il est attendu des soumissionnaires qu'ils proposent un projet répondant à certaines exigences en termes de gouvernance, définies ci-dessous.

5.1 Mode opératoire

Les instances et mécanismes de pilotage, de coordination interne et de collaboration avec des partenaires extérieurs au consortium devront être clairement détaillés dans la proposition de projet. Ils devront favoriser les effets de synergie entre les composantes du projet, la mise en commun d'activités et le renforcement des capacités de la société civile locale. Ces points feront l'objet d'une attention particulière dans l'analyse des propositions de projets.

5.2 Gestion des flux financiers

Le financement des activités donnera lieu à des versements de l'AFD au chef de file du consortium, sous forme de trois tranches annuelles durant la durée du projet, principalement sur la base de programmations annuelles d'activités budgétisées et de rapports semestriels d'exécution technique et financière.

Il est attendu que la gestion des flux financiers entre le chef de file et les membres du consortium soit transparente et fasse l'objet d'une présentation détaillée (comptes bancaires, gestion des avances, des paiements, reporting financier, etc.).

Les modalités de financement seront précisées dans la convention signée entre l'AFD et le chef de file du consortium.

5.3 Audits externes

Le consortium sélectionné sera soumis à des audits externes (audits annuels et audit final), financés hors appel à projets, dont le coût n'est pas à prévoir par les soumissionnaires dans l'élaboration de leur proposition.

Les modalités des audits seront précisées dans la convention signée entre l'AFD et le chef de file du consortium.

5.4 Suivi-évaluation, reporting et capitalisation

Le projet devra prévoir un dispositif de suivi-évaluation, de reporting et de capitalisation. Celui-ci permettra notamment d'effectuer :

- un suivi rapproché et fréquent des activités ;
- des réajustements éventuels du projet ;
- d'éventuelles évaluations au cours de l'exécution du projet ou ex-post, qui pourront être réalisées sur demande de l'AFD, financées hors appel à projets, dont le coût n'est pas à prévoir par les soumissionnaires dans l'élaboration de leur proposition ;
- un programme de capitalisation des bonnes pratiques, des acquis comme des échecs éventuels, afin de favoriser le partage d'expériences entre les membres du consortium et avec les autres parties prenantes, notamment à l'occasion du forum de clôture.

Un bulletin d'information trimestriel et un rapport semestriel d'exécution technique et financière, incluant des remontées d'informations écrites, des photos et des vidéos sur la réalisation du projet, devront être transmis par le chef de file du consortium à l'AFD.

Les exigences en matière de reporting seront précisées dans la convention signée entre l'AFD et le chef de file du consortium.

5.5 Communication

Le projet devra prévoir un dispositif de communication permettant de renforcer la visibilité des actions et des impacts auprès des bénéficiaires.

Les exigences en matière de communication seront précisées dans la convention signée entre l'AFD et le chef de file du consortium.

6. PROJETS INELIGIBLES

Le projet ne peut inclure des activités de prosélytisme religieux ou de propagande politique.

Ne sont pas éligibles au financement de l'AFD, sauf cas particulier que seule l'AFD peut apprécier, les projets visant majoritairement ou exclusivement les opérations suivantes :

- activités répondant à moins de deux des trois composantes ;
- prise en charge du fonctionnement et des moyens logistiques d'une OSC ;
- activités de construction ou de réhabilitation d'infrastructures ;
- actions ponctuelles et géographiquement limitées.

Annexe A – Glossaire des sigles utilisés

AFD	Agence française de développement
AG	Assemblée générale
CA	Chiffre d'affaires
CFI	Agence française de développement médias
CV	Curriculum vitae
ETP	Equivalent temps plein
MEAE	Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères
MOOC	<i>Massive open online course</i>
ODD	Objectif de développement durable
ONG	Organisation non gouvernementale
OSC	Organisation de la société civile
PPE	Personne politiquement exposée
TDR	Termes de référence
TTC	Toute taxe comprise